



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'un magasin alimentaire LIDL sur deux niveaux (R+1), comprenant une surface de vente, des locaux d'exploitation, des locaux sociaux, des locaux techniques ainsi qu'un parking.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LIDL

Raison sociale

SNC, Societe en nom collectif

N° SIRET

34326262214678

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

BASQUET

Prénom(s)

Anais

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un magasin alimentaire LIDL sur deux niveaux (R+1), comprenant une surface de vente, des locaux d'exploitation, des locaux sociaux et des locaux techniques, ainsi qu'un parking. Le projet comprend également la démolition des constructions existantes (garage automobile NORAUTO et station de lavage), représentant une emprise au sol d'environ 1 595 m². Le futur bâtiment développera une surface de plancher totale de 2 296 m² et une surface de vente réglementaire de 1 621 m². Il intégrera notamment un quai de déchargement couvert, des réserves (dont chambres froides et stockage), des locaux sociaux (vestiaires, salle de repos, sanitaires), des locaux techniques (TGBT, informatique, surpresseur, équipements photovoltaïques) ainsi qu'un local boulangerie réserve au personnel. Le rez-de-chaussée accueillera un parking couvert de 65 places, complète par un parc à chariots et des stationnements vélos. Le niveau R+1 regroupera les espaces de vente et les locaux d'exploitation. Le site, actuellement artificialisé et à dominante commerciale, est bordé par des activités commerciales et une friche à l'est. Le projet s'inscrit dans une logique de requalification d'une emprise déjà urbanisée. Une attention particulière est portée à l'intégration

4.2 Objectifs du projet

La construction de ce bâtiment commercial doit permettre de répondre aux besoins de la clientèle qui souhaite disposer d'un commerce dit de proximité. Le futur magasin sera dédié à la vente de produits alimentaires et non alimentaires. Il offrira, aux usagers, une zone de stationnement disposant de places spécifiques pour les personnes à mobilité réduite, pour les familles nombreuses ainsi que des places équipées d'une borne pour la recharge des véhicules électriques. Pour les travaux, LIDL utilisera des matériaux de construction qualitatifs ainsi que du matériel de dernière génération. Cela permettra de réduire au maximum les consommations et donc de réduire l'empreinte carbone.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier comprendra les phases suivantes : - la destruction des bâtiments existants; - le terrassement et la préparation des terrains; - la réalisation des voies de circulation; - l'aménagement paysager des espaces verts et des espaces extérieurs. Des dispositions seront prises par la maîtrise d'ouvrage pour limiter les nuisances de chantier, pour préserver l'environnement et les riverains notamment par la maîtrise du bruit, de la pollution de l'eau et des sols, des poussières, des déchets et des dégradations grâce à une charte de chantier propre. Dans le cadre de l'installation du chantier, des zones de stationnement seront installées dans les enclaves de travaux. L'objectif est de prévoir suffisamment de places de stationnement pour éviter que du personnel de travaux utilise des places de stationnement autres que celle du chantier. L'utilisation de matériaux recyclables sera privilégiée dans le cadre du projet, ainsi que les circuits courts pour l'élimination des déchets de chantier et limiter l'impact carbone. Afin d'éviter toute salissure des voiries, des aires de decroûtage seront installées sur le chantier. Pour limiter les poussières, des campagnes de nettoyage seront organisées régulièrement par chaque entreprise et des revues propre chantier seront effectuées chaque semaine. Des aires de lavages des bennes à béton avec ouvrage de rétention seront également mise en place. Les travaux devraient débuter en 2027. Ce calendrier reste toutefois conditionné à la date d'obtention des autorisations administratives nécessaires.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet accueillera un magasin alimentaire LIDL comprenant une surface de vente, des locaux d'exploitation (reserves, chambres froides, quai de déchargement), des locaux sociaux et techniques, ainsi qu'un parking de 81 places (65 couvertes et 16 extérieures), dont des places PMR et des places équipées ou pré-équipées pour la recharge des véhicules électriques. Les livraisons seront assurées via un quai intégré au bâtiment. Les eaux pluviales seront gérées à la parcelle par des dispositifs de rétention et d'infiltration. Les déchets produits par l'activité seront triés à la source au sein d'espaces dédiés. Les cartons, plastiques et métaux seront valorisés dans des filières spécialisées. Les déchets seront repris par les transporteurs lors des livraisons et acheminés vers les centres logistiques puis vers les filières de recyclage, sans recours au service communal de collecte. Les aménagements extérieurs comprendront 735 m² d'espaces verts en pleine terre, repartis sur l'ensemble du site et au sein des aires de stationnement. Ils seront composés de plantations arbustives, de graminées, de vivaces et de 32 arbres (20 arbres à large canopée et 12 arbres complémentaires), afin de favoriser l'intégration paysagère du projet, de renforcer la biodiversité locale et de limiter les effets d'îlot de chaleur urbain. Enfin, en phase de démantèlement, l'ensemble des constructions et installations sera déconstruit et évacué dans le respect des normes environnementales et de sécurité, avec un tri et une valorisation systématiques des matériaux recyclables ou réutilisables.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La superficie du bassin versant captée étant inférieure à 1 ha, la société LIDL n'est pas tenue de procéder à la rédaction d'un dossier au titre de la Loi sur l'eau. Le projet fera l'objet d'un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol du projet Surface de plancher cree Surface vegetalisee Parking	(5000, m²) (2296, m²) (735, m²) (81, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 39 Voie : Rue Francois de Tesson

Lieu-dit :

Localité : 39 Rue Francois de Tesson 77330 Ozoir-la-Ferriere

Code postal : 77330 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°42'1"E Lat. : 48°45'29"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est situe en zone UX par rapport au Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ozoir-la-Ferriere. Il occupe la parcelle cadastrale n°16 sections AX

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les espaces protégés les plus proches du site sont des ZNIEFF de type 2 : - "Forêts d'Armainvilliers et de Ferrières"(n°110020154) située à environ 100 m à l'Est du site d'étude. - Forêt de la Lecelle et de Coubert (n°110020154) située à environ 140 m du site d'étude.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune est concernée par le PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) de Seine-et-Marne (4ème Echéance 2024-2029), , approuvée le 22 janvier 2025. La route la plus proche du site d'étude est la route nationale N4 située à environ 1,7 km au sud ouest du site d'étude.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Un diagnostic des zones humides a été réalisé par ELAN en juin 2024, les investigations ont conclu à l'absence de zones humides au sens de la réglementation en vigueur sur le site d'étude. Par ailleurs, le site est déjà aménagé. Du fait de l'absence de zone humide sur le site d'étude, le projet n'entraînera donc aucun impact direct sur des zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est concernée par un PPR (Plan de Prévention des Risques) Mouvement de terrain. Toutefois, aucun risque de mouvement de terrain n'est recensé sur le territoire communal dans les bases de données du
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Prescrit le 11 juillet 2001 et réalisé sous l'autorité du Préfet du Département.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucune installation ni activité potentiellement polluante n'a été mise en évidence. Un diagnostic de pollution des sols a été réalisé par le bureau d'études HELFY (cf. annexe 12). Les résultats d'analyses réalisés aux points de sondages ont tous été inférieurs aux valeurs de comparaison retenues. De ce fait, ils démontrent une absence de contamination notable pouvant générer un
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Oui, la zone du projet est localisée dans la zone de répartition des eaux de l'Albien. Ces eaux étant très profondes, le projet ne les impactera pas.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	2 captages d'eau potable sont référencés sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière. Un captage est public l'autre est privé. Le captage public est abandonné. Le projet n'est, pour le moment, concerné par aucun périmètre de protection associé à ces captages.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est le « Parc et château du domaine Pereire » situé à 180 m au sud-est.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de prélèvements d'eau significatifs. Pour ses besoins en eaux, le bâtiment LIDL utilisera le réseau d'eau potable de la commune de Ozoir-La-Ferrière. Aucun prélèvement direct dans le milieu naturel (nappes, cours d'eau ou plans d'eau) n'est prévu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Il n'est pas prévu de procéder à des opérations de drainage des sols, dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les terrassements réalisés pour l'aménagement de la future enseigne commerciale, des parkings et des voies de circulation attenantes généreront des déblais. Ceux-ci seront prioritairement utilisés pour les nivellements paysagers du site sous réserve de leur innocuité. Si besoin, ils seront évacués en centres de valorisation ou en décharge agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux. Un apport de matériaux de construction sera tout de même nécessaire en phase chantier.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La distribution de l'eau dans la commune d'Ozoir-la-Ferrière et la relation avec les usagers sont confiées à la Société Française de Distribution d'Eau appartenant au groupe VEOLIA. Les eaux usées seront rejetées au niveau du branchement des canalisations publiques de la ville, ce branchement est existant mais sera redimensionné pour être compatible avec le projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les travaux sont prévus au droit de la zone d'activité existante et de son parking attenant. La zone d'implantation du projet est déjà imperméabilisée, celui-ci ne devrait donc pas contribuer à impacter la biodiversité locale. Il prévoit notamment la création de 735 m ² d'espaces verts en pleine terre ainsi que l'implantation de 32 arbres.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site NATURA 2000, le plus proche est situé 14 km du projet. Le projet consiste à produire un bâtiment commercial pour l'aménagement d'un magasin de 2607 m ² de surface au sol, destiné à la vente de produits alimentaires et non alimentaires. De par les activités exercées, celui-ci n'aura pas d'incidence sur le milieu naturel.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site est déjà artificialisé, il n'est pas prévu de procéder à la consommation d'espace naturel dans le cadre du projet de réhabilitation et d'aménagement. Le projet prévoit ainsi la création de 735 m ² de surfaces végétalisées en pleine terre.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucune canalisation de transport de matières dangereuses n'est présente à proximité du site, la canalisation la plus proche se trouve à environ 1,7 km à l'ouest du site d'étude. L'ICPE la plus proche, « Ozagora », est située à environ 20 mètres à l'ouest et correspond à une activité de commerce de détail non spécialisée à prédominance alimentaire. Aucune installation classée SEVESO n'est implantée à proximité du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le périmètre du projet est concerné par un risque de mouvement de terrain lié au retrait-gonflement des argiles, identifié comme moyen. Le site est classé en zone de sismicité très faible (niveau 1) et présente un aléa faible pour le risque Radon. La commune est concernée par le risque inondation par ruissellement pluvial et par débordement du ru de la Menagerie. Le site est classé en zone de risque d'inondation par débordement du ru de la Menagerie.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Des risques de pollution sont présents liés à la phase de chantier. Le projet devra respecter les mesures de prévention prévues et précisées au sein de l'annexe 8.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le diagnostic de pollution des sols réalisé par HELFY (cf. annexe 12) confirme la compatibilité du site, d'un point de vue sanitaire, avec ses usages actuels et futurs.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'étude d'impact circulation (annexe 10), montre un accroissement limité du trafic routier sur le secteur. La fluidité du trafic routier est garantie par les dimensions et la configuration du carrefour A. En effet, il est en mesure d'absorber les nouveaux flux générés par le projet et de maintenir des conditions de circulations routières et d'accès au site comparables à celles actuelles.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Des nuisances sonores pourront être occasionnées par les engins de chantier, en période diurne. En phase exploitation, des nuisances liées aux bruits pourront être présentes.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est concerné par des nuisances sonores liées principalement à la voie ferrée (un secteur affecté par le bruit ferroviaire de catégorie 3), ainsi qu'au trafic de véhicules dans les rues adjacentes.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	En phase chantier, le projet pourrait engendrer des odeurs temporaires liées à l'utilisation de matériaux de construction et aux engins de chantier. Une charte de chantier propre sera contractualisée et mise en œuvre.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les travaux réalisés sur les bâtiments existants seront susceptibles de générer des vibrations qui pourront être ressenties par les riverains, toutefois, ces nuisances seront de courte durée.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Des mesures seront prises pour limiter la propagation des vibrations lors des travaux de démolition ou tout du moins pour atténuer leur perception (information des riverains, cahier de doléances...).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet constituera une source classique d'émissions lumineuses en zone urbaine en phase exploitation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet se situe dans une zone commerciale, les voies routières et les bâtiments alentours sont sources d'émissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Pendant la phase travaux, notamment pendant la phase de démolition, le chantier est susceptible d'émettre des poussières dans l'atmosphère. C'est pourquoi, des mesures préventives afin de limiter ces rejets seront mises en place pendant toute la durée des travaux (utilisation d'engins homologues, dispositif de brumisation mobile, campagne de nettoyage,...).
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Des eaux usées seront générées. Des eaux pluviales seront recueillies et gérées par les nouveaux aménagements.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'eaux usées collectif.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement communal. La gestion des eaux pluviales à la parcelle sera privilégiée pour les pluies courantes. Les pluies fortes seront rejetées au réseau par le biais d'un débit de fuite fixe à 1l/s/ha. En cas de pluie, exceptionnelles, l'eau sera stockée dans le bassin alvéolaire d'une capacité de 295m³. (annexe 11)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Pendant la phase chantier, les déchets de démolition feront l'objet d'un tri sélectif. Ils seront gérés, par la suite, par des prestataires agréés. Pendant la phase d'exploitation, les seuls déchets produits par le bâtiment LIDL seront des déchets valorisables ou recyclables (papier, carton, verre,...) et des DIB. La gestion des déchets sera autonome, il y aura 0 déchets stockés sur le site. Les ampoules, piles et câbles seront collectés pour
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La zone étant déjà urbanisée, le projet ne porte pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager. Son traitement paysager favorise son intégration dans le contexte local.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site du projet étant déjà anthropisé, aucune modification des activités humaines défavorable à l'environnement n'est attendue.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet futur n'est envisagé à proximité du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une évaluation des incidences a été réalisée pour ce projet et est présentée au sein de l'annexe 8. De plus : - Annexe 9 - Etude géotechnique G2AVP/G2PRO ; - Annexe 10 - Etude d'impact circulation ; - Annexe 11 - Notice hydraulique ; - Annexe 12 - Diagnostic de pollution des sols ; - Annexe 13 - Diagnostic ZAN (Zero Artificialisation Nette) ;

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet s'inscrit dans un environnement urbain déjà fortement artificialisé, au sein d'une zone d'activités commerciales et de services. Dans ce contexte, les sensibilités écologiques sont faibles et les impacts sur la faune et la flore sont très limités. Comme tout projet de construction, des nuisances temporaires en phase chantier sont à prévoir (bruit, poussières, trafic, gestion des déblais). Des mesures seront mises en œuvre afin de limiter ces effets : organisation et phasage du chantier, balisage des zones sensibles, prévention des pollutions accidentelles, gestion et évacuation des déchets vers des filières agréées, ainsi que limitation des nuisances pour les riverains. En phase d'exploitation, les eaux pluviales seront gérées à la parcelle par des dispositifs de rétention et d'infiltration adaptés. Le projet intègre également une démarche de réduction de l'imperméabilisation des sols par la mise en œuvre de surfaces perméables et la création de 735 m² d'espaces verts en pleine terre, accompagnées de la plantation de 32 arbres, contribuant à l'amélioration du cadre paysager, à la limitation des îlots de chaleur urbains et au développement de la biodiversité ordinaire. Compte tenu de la nature du site et des mesures mises en œuvre, les impacts résiduels du projet sur l'environnement et la santé humaine sont considérés comme non significatifs. Les incidences du projet et les mesures environnementales prises sont décrites au sein de la notice environnementale produite en Annexe 8.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en la construction d'un magasin alimentaire LIDL au sein d'une emprise déjà artificialisée, située en zone d'activités commerciales. Il s'inscrit dans un tissu urbain dense et ne conduit pas à la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Au regard de la localisation du projet, de son caractère de requalification d'un site existant et des mesures prévues, le projet ne présente pas d'incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine. L'impact le plus important se fera lors de la phase chantier. Moyennant la mise en place des mesures présentées en annexe n°8, les impacts seront limités.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)